

Contrat social de crise

Négociations salariales 2010

La seconde réunion s'est tenue ce mardi 8 décembre.

La Direction Générale propose de discuter de ces 2 sujets sans pour autant les lier dans un même projet d'accord.

La DG nous a exposé les perspectives d'activité de l'année 2010 sur les sites industriels.

Notre niveau de production est aujourd'hui relativement bas malgré la prime à la casse et la disparition de cette prime aura un impact négatif sur nos niveaux de commandes en 2010. C'est déjà le cas pour le marché allemand où nous avons pu constater une très nette baisse des ventes.

Ainsi Renault estime une moyenne de 45 jours de chômage sur les sites de fabrication pour l'année prochaine.

Suite à nos remarques déjà exprimées lors de la commission de suivi du CSC et de la première réunion de négociations du 26 novembre dernier, la Direction nous a proposé un texte sur la reconduction pour 2010 du CSC.

Ce texte reprend les mêmes bases, étant entendu qu'à ce jour la convention Etat/ UNEDIC sur l'APLD (Activité Partielle Longue Durée) qui permet l'utilisation d'un 1/10ème de congé pour le maintien à 100% de la rémunération nette, est acquise jusque fin juin 2010. Et des discussions sont en cours pour la prolonger de 6 mois.

Si tel n'est pas le cas la commission de suivi se réunira pour définir les modalités à mettre en place.

Les jours de réserve non utilisés en 2009 seront rebasculés dans le CTI.

Les droits à congés principaux ne seront pas impactés par les périodes de chômage et cela avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

Salaires

Une déclaration commune des 5 organisations syndicales est lue à la Direction Générale :

CFDT – CFTC - CFE/CGC – CGT - FO
Déclaration commune du 8/12/2009

« Si toutes les organisations syndicales n'expriment pas le même contenu revendicatif sur la question des salaires et des rémunérations, elles mesurent l'exaspération, le mécontentement des salariés et leur capacité à l'exprimer.

Certes, vous avez déclaré nous avoir entendus en précisant « qu'il n'y aurait pas une deuxième année blanche, que les conditions du versement d'une prime allaient être examinées, que vous alliez réfléchir à faire quelque chose pour les ETAM tout comme pour la part variable des rémunérations des cadres »

Mais la question, qui reste en suspens, réside dans le niveau des A.G.S. et du montant de la prime que vous êtes prêts à concéder.

Vous fixez à 6 % la baisse des revenus des salariés (hors cadres qui ont perdu davantage) due selon vous à la perte de l'intéressement financier.

Il faut préciser qu'il s'agit là d'une moyenne et que bon nombre de salariés ont été beaucoup plus lourdement touchés... À la fois par le chômage (notamment avant le contrat social de crise) et par l'absence d'augmentation individuelle ou de promotion. À l'évidence, les plus faibles revenus sont les plus touchés par la politique salariale 2009 et les plus en difficulté pour faire face aux dépenses courantes.

Quant à l'inflation prise en compte par l'INSEE, chacun sait bien qu'elle ne reflète pas la réalité de l'augmentation du coût de la vie et notamment, des dépenses dites incompressibles (loyers, assurances, énergie, carburant...).

Les fortes attentes exprimées par le personnel sont donc tout à fait légitimes et la direction prendrait un risque à ne pas vouloir réellement y répondre. Il est clair que les salariés ne se contenteront pas de quelques miettes.

Une réelle augmentation est une nécessité pour faire vivre sa famille, mais aussi parce que sans des salaires décents, il ne pourra y avoir de relance de nos ventes.

Comme vous le savez, la circulaire (N°DSS/5BIDGT/2009/145) du 29 mai 2009 relative à la mise en œuvre du mécanisme de conditionnalité des allègements de cotisations sociales prévoit que si aucun accord n'a été conclu, un procès verbal de désaccord doit être déposé, condition pour bénéficier pleinement des allègements et exonérations des cotisations sociales patrona-

les. À défaut, le montant des allègements et exonérations au titre des rémunérations versées cette même année est réduit de 10 %.

À défaut de résultats substantiels, les organisations syndicales pourront considérer que la direction n'a pas « engagé sérieusement et loyalement les négociations », comme exigé par ladite circulaire.

Les années précédentes, les Négociations Annuelles Obligatoires se déroulaient fin janvier début février. Nous avons donc connaissance des résultats financiers de l'année précédente.

Pour engager des discussions sur les salaires, les organisations syndicales ont besoin de connaître les résultats financiers des 11 mois de l'année 2009. En conséquence, et préalablement à l'ouverture des discussions, nous vous demandons de nous faire un exposé sur ce point. »

La Direction fait état de la Marge Opérationnelle qui sera certainement négative pour 2009 mais l'objectif majeur visé par Renault est un Free Cash Flow positif pour cette année...

Celui-ci devrait être atteint mais l'entreprise doit rester prudente car 2010 s'annonce très difficile, « il nous faut regagner des parts de marché....»

1eres annonces de la Direction :

0,5% d'AGS au 1^{er} mars

0,5% d'AI (dont 0,2% au titre de l'ancienneté)

Une prime exceptionnelle uniforme versée en supplément dans le cadre des intéressements locaux en neutralisant l'impact du chômage

- Une avance en janvier
- Le solde en mars

La direction attend la communication officielle du Conseil d'Administration qui se déroulera le 10 décembre.

Une 3^{ème} et dernière réunion est donc programmée le lundi 14 décembre.

Après une suspension de séance, 2^{ème} annonce de la Direction :

0,6 % d'AGS au 1^{er} mars

0,6 % d'AI

► **Le montant de la prime pourrait être d'environ de 450 € net maxi (hors CSG – CRDS) avec une avance de 250 € en janvier et le solde en mars (200 €). Les montants exacts seront annoncés lors de la réunion du 14 décembre.**

► **Compléments de Carrières** : tous les plafonds des CC seront relevés de **20 €**.

► **Un budget « partie variable » pour les cadres sera défini le 14 décembre.**

► **En ce qui concerne l'attribution d'actions gratuites, la Direction nous répond que cela ne peut pas être mis en œuvre cette année mais qu'elle étudie notre demande.**

ETAM au forfait : mise en place d'un groupe de réflexion dans les plus brefs délais pour étudier la possibilité d'un système de rémunération similaire à celui des cadres.

2^{ème} suspension de séance, 3^{ème} annonce de la Direction :

► **0,7% d'AGS** au 1^{er} février avec un talon de 11 €

► **0,6% d'AI**

Pour rappel : les primes dites « accessoires » seront revalorisées à hauteur du montant des AGS

**FO le Syndicat Libre, Indépendant, efficace....
.....Nous donnons de la force à votre voix !**